

ANTHISNES

Le carrier s'est expliqué

Le collègue a rencontré l'exploitant de la carrière du bois d'Anthisnes. Lors du dernier conseil communal, plusieurs infractions avaient été évoquées.

● Emmanuel HUET

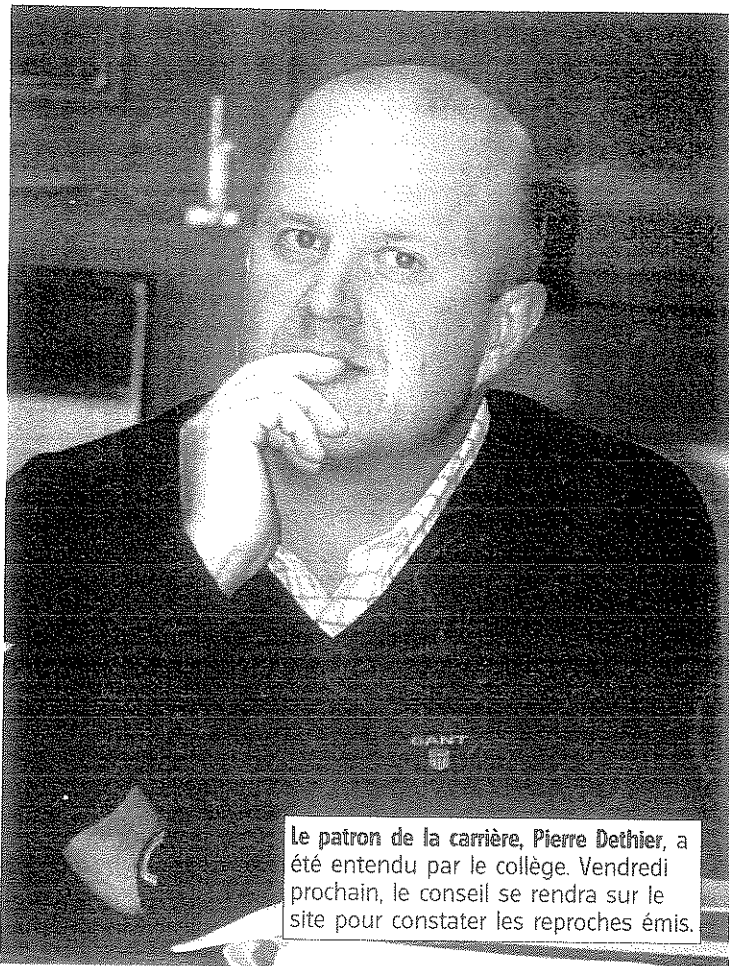
Michel Evans, le bourgmestre, l'avait promis : une rencontre avec Pierre Dethier, le patron de la carrière du bois d'Anthisnes, allait être programmée. Le collègue vient ainsi de rencontrer le carrier.

Ce qui justifiait cette convocation : une série de griefs émis par la conseillère de l'opposition Françoise Keysers lors du dernier conseil, le lundi 12 novembre. Selon la conseillère MR-IC, la carrière communale, actuellement inexploitée et située à un jet de pierre du site exploité par Pierre Dethier, était violée par ce dernier. Elle reprochait ainsi à l'exploitant d'y déverser des milliers de tonnes de remblais, qu'une bascule de pesage y était installée et que le site communal était exploité par le carrier.

Photos à l'appui, Françoise Keysers avait fait sensation. Et, face à ses preuves, le collègue tombait des nues et s'engageait à éclaircir ce dossier. Ce qui vient d'être fait...

L'échevin Francis Hourant nous a rapporté les différents éléments évoqués au cours de la réunion. «*Tout va rentrer dans l'ordre sans aucun problème. Je n'ai pas dit que tout était blanc mais il faudra aller voir sur place.*» Vendredi prochain, le conseil communal descendra d'ailleurs sur le site pour constater les éventuelles infractions. «*Françoise Keysers n'a levé aucun lièvre. Tout ce qu'elle a dit est connu et reconnu!*» C'était pourtant moins évident lors du conseil communal...

Toujours est-il que les différents points ont été évoqués. «*De fait, il déposait des déchets et des terres chez nous. Ce stock, il est vital de le conserver pour refaire la carrière après l'exploitation et pou-*



Le patron de la carrière, Pierre Dethier, a été entendu par le collègue. Vendredi prochain, le conseil se rendra sur le site pour constater les reproches émis.

voir faire des plantations. Par moments, du produit fini a aussi été stocké. Comme ils ont remis de l'ordre sur leur site, ce sera plus facile de le gérer par la suite.»

Un courrier envoyé chaque année

Pierre Dethier reconnaît la plupart des infractions. Mais il estime qu'il n'y avait aucune volonté délibérée de nuire. «*Chaque année, on a écrit à la commune pour marquer notre intérêt à acheter ou à louer cette partie. Par le passé, il y a toujours eu qu'une seule carrière.*» Le souhait du carrier devrait être exaucé prochainement

puisque le conseil communal a décidé de remettre le site en exploitation. Une voirie devrait être créée à travers bois pour faire passer le charroi par le bas de Villers-aux-Tours. «*Ce chemin solutionnera tout car il faut évacuer des vieux remblais qui sont situés à cet endroit.*» S'il reconnaît aussi avoir installé une bascule démontable sur le site communal, il avoue aussi y avoir stocké du concassé. «*Sur ce point, on n'est pas droit dans nos bottes.*»

La visite du conseil sur le site permettra d'aplanir les doutes entre personnes de bonne volonté. ■

« Le collègue n'était pas au courant »

À l'origine de ce dossier : Françoise Keysers. C'est la conseillère MR-IC qui avait amené ces éléments sur la table du conseil. «*Et je me suis rendu compte que le collègue n'était pas au courant de ce*

dont je parlais. Je n'ai jamais fait que d'aller sur place. Au départ, je voulais avoir des informations concernant la future voirie et j'ai constaté que les remblais étaient entreposés sur notre site.»